



ACCIDENTS INDUSTRIELS – INSTRUCTION DE PROTECION

Consignes générales pour l'autoprotection contre les accidents industriels

Vous trouverez ci-dessous des consignes générales à adopter pour l'autoprotection en cas d'un accident industriel. Veuillez noter que, en sus de ces consignes générales, d'autres informations propres à chaque site sont fournies par les opérateurs des sites relevant de la directive Seveso III (sites classés SEVESO). Ces informations sont disponibles sur le site web des autorités régionales correspondantes.

ÊTRE INFORMÉ

En cas d'accident industriel impliquant des substances dangereuses, les autorités compétentes, dans le respect des relatives recommandations du chef de la sécurité incendie du site, décide de la mesure la plus sûre à prendre, selon le cas, pour protéger la vie et la santé des citoyens, à savoir :

- demander de rester à l'abri dans des locaux ou
- procéder à une évacuation proactive/organisée

Notez que pour évaluer la méthode la plus sûre à prendre - demander aux citoyens de rester à l'intérieur ou procéder à leur évacuation d'une manière organisée -, le chef de la sécurité incendie du lieu tiendra compte de plusieurs facteurs dont les résultats d'un échantillonnage ou de mesurage, le temps requis pour une évacuation organisée par rapport à la distribution temporelle/spatiale du nuage toxique, l'impact potentiel des produits chimiques sur les êtres humains, la vulnérabilité de la zone entourant l'établissement etc.

Par conséquent, il est important de:

- Étudier, se familiariser avec et appliquer les consignes générales fournies ci-dessous, ainsi que les consignes spécifiques pour l'autoprotection dans le cadre de la directive Seveso disponibles sur le site web des autorités régionales compétentes, et attendre de recevoir les consignes relatives pendant l'accident.
- En cas d'accident, **suivez uniquement les consignes fournies par les autorités compétentes** via la radio et la télévision ainsi que via les médias sociaux.

Il faut que tout un chacun connaisse les consignes générales qui suivent. Cela est surtout indispensable pour les personnes qui vivent, passent par ou restent beaucoup de temps dans les zones abritant:

- ***Des sites industriels traitant des substances dangereuses (relevant ou non des dispositions de la Directive Seveso-III).***
- ***Des axes de transport utilisés pour le transport de substances dangereuses.***
- ***Des pistes de patinage et des grands réfrigérateurs industriels.***

- **Des stations de traitement de l'eau utilisant du gaz chlorure.**

QUE FAIRE

A. Avant un accident industriel

Être préparé

- Étudiez, familiarisez-vous avec et appliquez les consignes générales d'autoprotection dans le cadre de la directive Seveso disponibles sur le site web des autorités régionales correspondantes.
- Après avoir lu ces instructions, discutez-en avec tous les membres de votre famille.
- Rassemblez le matériel suivant ou assurez-vous qu'il est facile de le rassembler rapidement dans une seule pièce :
 - Ruban isolant adhésif (bande de papier), bouchez toutes les entrées d'air aux portes et aux fenêtres (en cas de nuage toxique).
 - Ciseaux.
 - Films en plastique (aux bonnes dimensions) ou sacs poubelle en plastique pour recouvrir les orifices des unités de conditionnement.
 - Serviettes et petits chiffons.
 - Lampe de poche avec piles (les piles seront gardées à côté de la lampe, sinon il faudra en contrôler la présence régulièrement), à prévoir en cas d'une panne de courant.
 - Trousse de premiers soins.
 - Médicaments nécessaires pour quiconque dans la famille.
 - Autres fournitures susceptibles d'être requises.
- Choisissez la pièce de votre maison qui offre une protection maximale. Veillez à ce que cette pièce:
 - Soit au centre de votre maison.
 - Ait le plus petit nombre de fenêtres et portes qui seront, en outre, étanches.
 - Communique avec la salle de bains principale ou avec une toilette.
 - N'ait pas des fenêtres ouvrant côté danger (établissement ou la rue).
 - N'ait pas d'ouvertures pour les échanges d'air avec l'environnement (cheminée, climatiseurs, ouvertures de ventilation, etc.).
 - Soit à l'étage le plus haut possible (la plupart des gaz toxiques, étant plus lourds que l'air, se dirigent vers la partie inférieure des couches d'air).
- Vérifiez s'il y a des fuites dans la pièce choisie (s'il y a une entrée d'air) par une journée venteuse. Bouchez les ouvertures des fenêtres avec du ruban adhésif pour que la pièce offre un haut niveau de protection.
- Conduisez prudemment autour des établissements industriels ou des véhicules transportant des matières dangereuses.

B. Au cours d'un accident industriel, où que vous soyez, suivez les consignes générales ci-dessous:

- Restez calme et essayez de calmer les personnes qui vous entourent.
- Restez ou rendez-vous immédiatement dans un endroit sûr, fermé et évitez de descendre dans la rue. Le but de tout ceci est de vous protéger des produits chimiques dangereux susceptibles de pénétrer dans votre maison, après une éventuelle explosion (fragments primaires et secondaires) et à cause du rayonnement thermique.
- Fermez comme il se doit toutes les portes (internes et externes) et les fenêtres. Arrêtez ventilateurs et systèmes de climatisation.
- Préparez des serviettes mouillées pour vous protéger en cas d'exposition à des produits irritants à l'inhalation.
- Supprimez toute flamme, éteignez la cuisinière à gaz et ne fumez pas.
- **En tout état de cause, écoutez la radio et la télé et restez connecté aux médias sociaux. Faites uniquement confiance aux annonces officielles et suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.**
- En cas d'accident sur un site classé SEVESO, suivez les consignes spécifiques à l'autoprotection disponibles sur le site web des autorités régionales compétentes.
- Attendez les consignes des autorités compétentes concernant la consommation de l'eau du robinet ; sinon, buvez exclusivement de l'eau en bouteille.
- N'allez pas sur la scène de l'accident.
- Évitez d'appeler les autorités ou vos amis et parents au téléphone, sauf si vous avez besoin d'une assistance immédiate. L'utilisation inutile du téléphone occupe les lignes qui doivent rester disponibles pour les secours.
- N'exposez pas vous-même ou autrui à des dangers.
- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment loin de chez vous, respectez le plan d'urgence de ce bâtiment.

En particulier:

1. Si vous êtes chez vous et avez le temps

- Fermez hermétiquement fenêtres, volets et rideaux, ainsi que les portes internes et externes de votre maison, sans les verrouiller.
- Ne vous approchez en aucun cas des fenêtres. Il y a un risque de blessure par bris de glace.
- Supprimez les flammes, arrêtez la climatisation, centrale ou non, ainsi que la ventilation, la hotte de la cuisinière, les ventilateurs et tout système de chauffage/réfrigération.
- Si vous soupçonnez une fuite de gaz, coupez l'alimentation électrique principale et du gaz naturel, pour empêcher une éventuelle explosion.
- Couvrez les unités de la climatisation avec des sacs poubelle en plastique.
- N'utilisez pas de bouteilles de gaz.
- Ne fumez pas.
- Amenez vos animaux domestiques à l'intérieur.
- Bouchez les ouvertures de portes et fenêtres (des quatre côtés) avec du ruban isolant adhésif (papier bande) ou tout autre moyen disponible. En outre, ou en

alternative, vous pouvez utiliser des serviettes humides ou des couvertures, des films en plastique, des feuilles en alu ou de papier ciré (papier cuisson).

- Couvrez le trou de la serrure et les poignées de porte avec du papier bande.
- Avec du papier bande ou des films en plastique, bien sceller l'ouverture de la cheminée, la hotte de la cuisine, tous les systèmes de chauffage, les entrées d'air ainsi que les systèmes de ventilation, enfin toutes les portes et fenêtres. En outre, ou en alternative, vous pouvez utiliser des serviettes ou des couvertures humides, des feuilles en alu ou de papier ciré (papier cuisson).
- N'utilisez pas l'ascenseur (il agit comme une pompe, dirigeant l'air aspiré vers l'intérieur du bâtiment).
- Rendez-vous dans la pièce que vous avez choisie.
- Si, malgré vos efforts, des gaz dangereux pénètrent dans l'immeuble, pliez plusieurs fois une serviette humide ou un chiffon, couvrez-en vous la bouche et le nez, puis respirez par de courtes respirations afin de filtrer l'air que vous respirez. En alternative, utilisez la douche.
- Prévenez les voisins du danger.
- **Écoutez la radio et la télé et restez connecté aux médias sociaux. Faites uniquement confiance aux annonces officielles et suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.**

Dangers si vous restez chez vous

- En cas d'accident industriel où des gaz toxiques sont libérés dans l'atmosphère, fermer toutes les portes (internes et externes) permet d'obtenir une protection élevée, à condition que l'air pollué par les produits chimiques ne pénètre pas à l'intérieur. Tout air pollué pénétrant à l'intérieur peut avoir des conséquences très graves sur la santé humaine. Étant donné que, pour de nombreux produits chimiques la dose mortelle est extrêmement faible, il s'ensuit que même une brève exposition à une substance chimique peut causer des dommages irréparables pour la santé. Par conséquent, il est extrêmement important de bien boucher toutes les entrées d'air aux portes et aux fenêtres. De surcroît, toutes ces mesures doivent être exécutées dès que possible, sans perdre du temps précieux.
- Cependant, dès que le danger est passé, il est tout aussi important d'aérer correctement et rapidement votre maison, pour éliminer tout l'air pollué par des substances toxiques.

II. Si vous êtes en voiture

- Fermez les fenêtres et gardez les bien fermées, arrêtez la climatisation ainsi que le système de ventilation et fermez tous les aérateurs. De la sorte, vous obtiendrez une certaine protection à court terme.
- Si vous pouvez quitter l'endroit, restez dans votre voiture et roulez prudemment.
- Si vous ne pouvez pas quitter l'endroit et qu'il y a un immeuble sécurisé à proximité, garez votre voiture à un endroit où elle ne gêne pas la circulation et entrez dans l'immeuble. S'il n'y a pas un tel immeuble à proximité, restez calme et demeurez dans votre voiture.

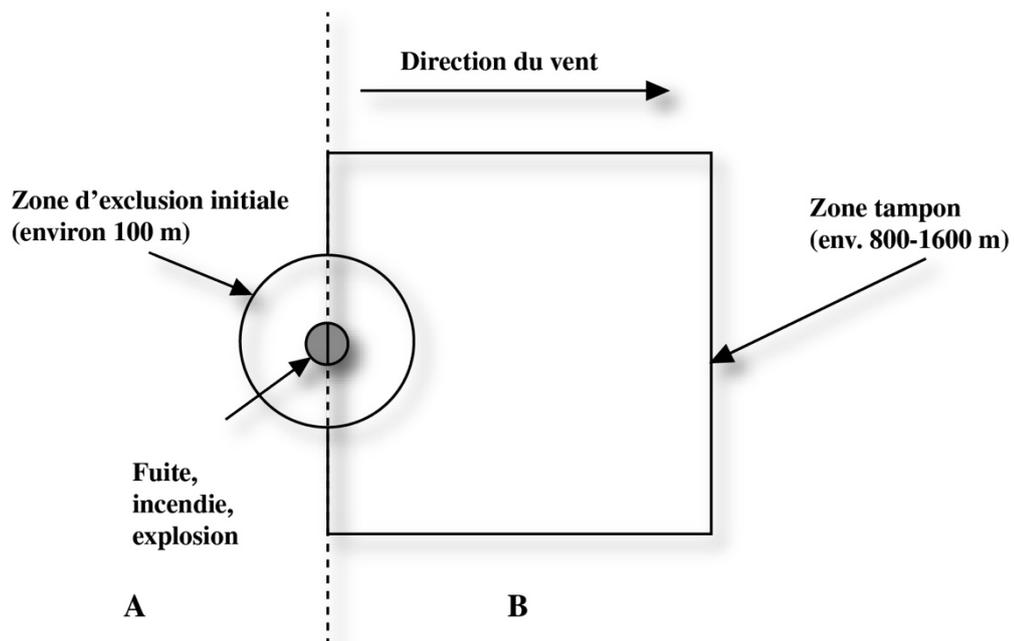
- **Écoutez la radio et la télé et restez connecté aux médias sociaux. Faites uniquement confiance aux annonces officielles et suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.**

III. Si vous êtes loin d'un immeuble sécurisé et à proximité du lieu de l'accident

- Quitter le lieu de l'accident dès que possible.

Si vous êtes...

- Sous le vent par rapport à l'accident (zone B sur le schéma qui suit), abandonnez l'endroit et fuyez selon un axe perpendiculaire au vent ou au flux de l'eau.
- Sur le vent par rapport à l'accident (zone A sur le schéma qui suit), abandonnez l'endroit et fuyez en suivant une direction contraire par rapport à celle du vent ou du flux de l'eau.



- En règle générale, rendez-vous toujours à un endroit plus élevé, car de nombreuses substances toxiques sont plus lourdes que l'air.
 - Ne marchez pas sur et ne touchez pas inutilement les surfaces couvertes par des fuites de substances toxiques.
- Ne fumez pas.
 - Couvrez-vous le plus possible.
 - Filtrez l'air que vous respirez pour vous protéger des gaz dangereux, de la poussière ou des gouttelettes, en vous couvrant la bouche et le nez avec une serviette ou un chiffon pliés ou un masque et respirez par des courtes respirations.
 - **Écoutez la radio et la télé et restez connecté aux médias sociaux. Faites uniquement confiance aux annonces officielles et suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.**

IV. Si vous êtes témoin d'un accident et après vous êtes déplacé à une distance de sécurité

- Appelez les sapeurs-pompiers au **199**.
- Précisez le lieu et la distance du lieu de l'accident, votre nom, votre numéro de contact et décrivez l'accident.
- Observez :
 - S'il y a des victimes et quel est le nombre estimé des personnes touchées (nombre de morts et de blessés) et les symptômes qu'ils ont (p. ex. étourdissements, maux de tête, irritation des yeux, etc.)
 - La couleur de la fumée ou du liquide sorti.
 - Les odeurs et les bruits étranges, le cas échéant.
 - Le comportement du nuage éventuel (direction du mouvement, vers le bas ou vers le haut, etc.) ou le comportement du liquide.
 - S'il y a des informations/des symboles sur l'emballage, les contenants (bidons, boîtes et palettes) ou un véhicule-citerne (nom de l'entreprise etc.) (dans le cas d'un accident impliquant un véhicule-citerne).

En cas d'accident impliquant un véhicule-citerne transportant des substances dangereuses

- Faire particulièrement attention à
 - S'il y a des signes de couleur orange (signes d'avertissement identifiant le matériel expédié), notez les deux numéros (l'un avec deux/trois chiffres et un numéro de quatre chiffres), ce qu'on appelle les numéros UN, p. ex.

33
1114

- S'il y a des étiquettes d'avertissement en forme de losanges en couleurs (rouge, jaune, bleu, etc.), des illustrations (explosion d'une bombe, flamme noire ou blanche, crâne et os etc.) et des chiffres dans le coin tout en bas (1.1., 3, 4 etc.). Voir ci-dessous quelques exemples :



- Ce qui est près du lieu de l'accident (installations, bâtiments, écoles, garderies, centre pour personnes âgées, arrêts/stations de transports en commun, places, cours d'eau, lacs, égouts, etc.).
- Ne vous éloignez pas du téléphone sauf si l'opérateur vous le demande - il pourrait avoir besoin d'ultérieurs renseignements.

V. Si vous êtes exposé à un produit chimique

- Appeler immédiatement un médecin.

Centre national d'urgence (EKAV) 166

Centre antipoison: (+30) 210 7793777

C. Après l'accident

- Suivez uniquement les consignes des autorités compétentes.
- Réagissez rapidement si vous avez été en contact avec ou avez été exposé à des substances dangereuses.
- Consultez immédiatement un médecin si vous éprouvez des symptômes inhabituels.
- Si vous n'avez pas quitté l'endroit où vous étiez, restez-y jusqu'à ce les autorités compétentes vous demandent de retourner chez vous.
- Après avoir été informé que l'accident est terminé et qu'il n'est plus dangereux maintenant de retourner chez vous :

- Aérez convenablement toutes les pièces.
- Pendant les 1-2 journées suivantes, laissez vos chaussures à l'extérieur lorsque vous rentrez.
- Nettoyez tous les meubles et accessoires (portes, fenêtres, tapis, sols), ainsi que les espaces extérieurs (balcons, terrasses, escaliers).
- Prenez une douche tous les jours et lavez soigneusement mains, cheveux et poils du visage.
- Ne mangez pas de fruits ou de légumes locaux. À leur place, optez pour les aliments conditionnés venant d'ailleurs.
- Une fois que les autorités compétentes vous ont informé que vous pouvez sans danger manger des fruits et des légumes locaux, faites-le en suivant leurs consignes (p. ex. les laver soigneusement avant de les consommer).
- Si nécessaire, les autorités compétentes peuvent aussi interdire aux fermiers de laisser leurs animaux en plein air.
- En outre, elles vous informeront si vous pouvez consommer les produits de l'élevage et de la pêche.
- Attendez les consignes des autorités compétentes concernant la consommation de l'eau du robinet.
- Attendez que les autorités compétentes vous informent sur la qualité des eaux de baignade des plages locales.
- Assurez-vous que les petits enfants ne portent pas à leur bouche des objets susceptibles d'avoir été pollués par des substances toxiques.
- Signalez la présence de vapeurs ou autres substances dangereuses à votre service de sécurité incendie.

Informations sur les sites classés SEVESO

Les sites classés Seveso reçoivent leurs licences de production, selon le cas, du ministère de l'environnement et de l'énergie ainsi que des directions au Développement des régions correspondantes [qui, selon les dispositions de l'article 100 de la Loi 4605/2019 (Journal Officiel numéro 25/A/01-04-2019) sont responsables depuis le 01-04-2019 d'accorder les licences aux établissements pour la production de gaz médical et de gaz comprimé et l'embouteillage, relevant auparavant du Secrétariat général à l'Industrie (Ministère du Développement et des Investissements)]. Les sites sont divisés en établissements seuil haut et seuil bas, en fonction de la quantité de substances dangereuses qu'ils accueillent.

De plus amples d'informations spécifiques pour tous les établissements relevant de la Directive SEVESO-III (sites classés Seveso) sont fournies par leurs opérateurs individuels à:

- La Direction indépendante de la Protection civile de la région correspondante, à la suite d'une demande de celle-ci à l'autorité compétente pour l'octroi de la licence aux établissements seuil haut et
- Au service local de sécurité incendie et/ou à la Direction pour les catastrophes naturelles du Secrétariat général de la Protection civile, à la suite d'une demande de celui-ci concernant l'octroi des licences pour les établissements de niveau bas.

Dans le cadre de cette communication, les éléments suivants sont fournis:

- L'information concernant les consignes de sécurité de base que les citoyens doivent suivre en cas d'accident dans l'établissement.
- Une description de la nature des risques concernant les risques d'accidents à grande échelle à l'intérieur de l'établissement et leur impact potentiel sur la santé publique.

